



Plan financier à long terme 2018-2037

La Ville de Dieppe possède un long historique de budgets annuels équilibrés et possède une fondation solide grâce à ses différents plans directeurs et stratégiques. La municipalité a d'ailleurs mis en place un système de budget annuel avec surveillance et analyse des écarts mensuels en plus de différents programmes de remplacement d'équipements.

Le plan financier à long terme de la Ville de Dieppe est la prochaine étape à entreprendre afin d'établir un équilibre entre la croissance, le développement et l'amélioration des services. Il permet d'éviter les pièges financiers, tels que le manque de planification sur le cycle de vie des actifs, les dépenses non prévues et les demandes d'emprunt excessives. En résumé, le plan financier à long terme démontre l'impact futur des décisions prises aujourd'hui.

Pour atteindre une bonne santé financière, une organisation doit:

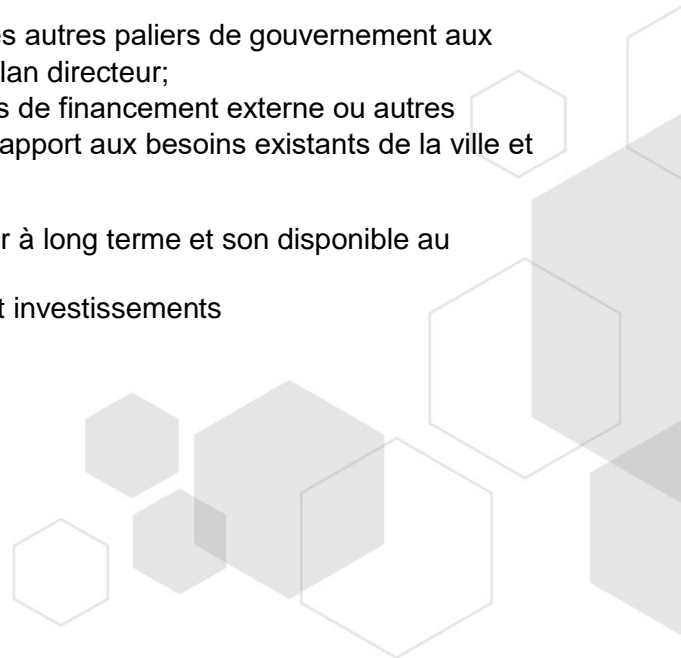
1. Dépenser selon ses moyens et dans le cadre de ses activités;
2. établir des réserves;
3. avoir une bonne compréhension des budgets et des variances actuelles;
4. être transparente quant aux coûts véritables de la prestation de services, bien connaître les services de base offerts et les objectifs de son mandat;
5. incorporer des analyses économiques et une planification à long terme dans la prise de décision.

Le plan financier à long terme de la Ville de Dieppe couvre:

1. Le financement adéquat afin de maintenir les services existants;
2. le déficit d'infrastructure avec un plan de financement pour réduire considérablement ce déficit sur une période de 20 ans;
3. le financement pour répondre aux besoins de croissance future;
4. le maintien d'un niveau de dette abordable par la mise en œuvre d'un plafond maximum annuel pour les emprunts;
5. la nécessité de prioriser les recommandations du plan maître et de financer adéquatement ces priorités au bon moment;
6. l'allocation des fonds externes tel le financement des autres paliers de gouvernement aux immobilisations prioritaires et recommandation du plan directeur;
7. la nécessité d'évaluer soigneusement les demandes de financement externe ou autres intérêts spéciaux et l'impact de ces demandes par rapport aux besoins existants de la ville et de ces plans.

Les trois politiques suivantes se rattachent au plan financier à long terme et son disponible au dieppe.ca sous la section Nouvelles.

- Politique FIN-02, Priorisation des projets capitaux et investissements
- Politique FIN-03, Dette et gestion de l'abordabilité
- Politique FIN-04, Gestion financière





Définitions

Abordabilité: Capacité à payer pour les frais de service de la dette et les dépenses du cycle de vie des immobilisations. La mesure globale de l'abordabilité est le fardeau des frais de services de la dette et les coûts du cycle de vie par rapport aux recettes de la ville.

Coût du cycle de vie: Le coût total d'un actif sur sa durée de vie, y compris le coût d'achat ou de construction initial, les coûts de fonctionnements et d'entretien, les coûts de financement ainsi que les coûts de renouvellement.

Déficit d'infrastructure: Écart entre le financement requis et le financement disponible pour répondre aux besoins d'entretien, de mise à jour ou de remplacement des infrastructures existantes et vieillissantes avant l'arrivée de problèmes sérieux.

Dette: Inclus les débentures et les contrats de location-acquisition.

Fonds de réserve: Argent mis de côté dans un fonds distinct relié à des argents de budgets non dépensés ou à un surplus financier d'exercices financiers antérieurs.

Gestion d'actifs: La gestion des immobilisations afin d'offrir des services durables. Gestion des moyens afin de déterminer le moment optimal pour l'achat, l'entretien, l'exploitation, le renouvellement, le remplacement et la désaffectation des immobilisations.

Plan financier à long terme: Une approche stratégique pour identifier et traiter les défis financiers à travers une analyse de la situation financière, de prévisions, d'hypothèses et de politiques financières.

